



Le 12 mai 2025

## CONVOCATION

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Samedi 14 juin 2025 de 10h00 à 18h00

**A la salle de la Forge  
92 rue de la République - 42500 Le Chambon-Feugerolles**

Mesdames, Messieurs les Présidentes et Présidents des clubs de la Ligue Auvergne Rhône Alpes handball,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale ordinaire de la ligue Auvergne-Rhône-Alpes qui se déroulera le Samedi 14 juin 2025.

L'ordre du jour vous parviendra par mail après le Conseil d'Administration du 24/05/2025.

Tous les documents nécessaires à votre information seront en ligne, après le CA, sur le site : [www.aura-handball.fr](http://www.aura-handball.fr) (Menu « La Ligue / Assemblée Générale / Assemblée Générale 2025 »).

**Emargement de l'AG : 9h00 à 9h30 - Début de l'AG : 10h00**

**Merci de vous présenter maximum à 9h30 à l'émargement.**

## Délégués des clubs

Rappel de l'article 9.2 des statuts de la Ligue AURA

### 9.2 Délégués

*Chaque association affiliée délègue à l'assemblée générale régionale un représentant spécialement mandaté par son instance dirigeante. Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent.*

**Vous devez identifier la personne désignée afin que nous lui fassions parvenir les informations lui permettant de voter via son smartphone.**

## Représentation des clubs

Les clubs (nationaux, régionaux et départementaux) ont la possibilité de se faire représenter (procuration). **Le délégué d'un club ne peut présenter qu'une seule procuration.**

**Date limite de retour : Mardi 10 juin inclus**

## Finances

Dans le cadre du règlement intérieur de la ligue, Article 1.2, seuls les clubs affiliés, en règle avec la trésorerie de la ligue, peuvent prendre part aux délibérations (**sont concernées : les factures à échéance du 31 mai**) – Pour toutes questions, merci de contacter le service financier [5100000.compta@ffhandball.net](mailto:5100000.compta@ffhandball.net)).

**ATTENTION : les règlements par chèque ne seront pas acceptés le jour de l'AG. Les chèques ou virements devront nous parvenir avant le 31 mai 2025 dernier délai.**

## Nombre de voix

Chaque association dispose, pour les votes, d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant (nombre de licences au 31/05/2025 – Le bilan des licenciés et les voix par clubs seront en ligne début juin 2025 :

*Pour l'ensemble des licenciés « pratiquant » et « dirigeant » :*

- de 7	à	20 licenciés	1 voix
- de 21	à	50 licenciés	2 voix
- de 51	à	100 licenciés	3 voix
- de 101	à	150 licenciés	4 voix
- de 151	à	200 licenciés	5 voix
- de 201	à	500 licenciés	1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50
- de 501	à	1 000 licenciés	1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100
- au-delà	de	1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500

*Pour les licenciés « événementiels » :*

- de 100 à 500	: 1 voix
- au-delà de 500	: 2 voix

## Co-voiturage

Nous vous proposons un système de covoiturage pour vous rendre sur le lieu de l'AG. Il vous suffit de renseigner vos coordonnées et vos souhaits (passagers, conducteurs, ou les 2 possibilités) à l'aide du lien ci-après : <https://together.com/covoiturage-evenement/fm943j>

## Réservation de repas

**Date limite de retour : Vendredi 30 mai 2025**

Merci de réserver votre ou vos repas lors de votre confirmation de présence. Nous vous demandons une participation de 18 € par personne (accueil, apéro, repas, boissons).

### FORMULAIRE DE RÉPONSE

Vous devez remplir le formulaire suivant : <https://forms.office.com/e/4Sx29VfxZN>

ATTENTION : pour toute modification de votre réponse, nous vous demandons de remplir à nouveau le formulaire.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de nos sportives salutations.

**Patrick SINGLA, Président de Ligue Auvergne Rhône Alpes Handball**

